

**Compte rendu succinct de la séance de conseil municipal du 15 novembre 2018
à 19 heures au château Mollack**

Secrétaire de séance : Daniel VINCENT

Etaient présents :

Bernard EVRARD, Jean LACROIX, Catherine TELLIEZ, Sylvie DEROUETTE, Fabien DUTRIAUX, Daniel VINCENT, Sylvie CHOQUEL, Daniel ANDRIEU, Marie-Claude DUTERTE, Serge ALEXANDRE, Nathalie MOREAU, Pierre DELLIAUX, Cyril DUMOULIN, Sylvie D'HAILLECOURT, Sophie MONTIGNY, Marie-Paule CARBONNIER, Christine WASSELIN, Jean-René BRACQ, Laurence PRACHE, Eitel ETEKI

Absent : Eric DEVIN

Excusés ayant délégué leur mandat : Stéphanie RINGOT à Jean LACROIX, Stéphane SAMBON à Daniel ANDRIEU, Corinne CLAVIEZ à Nathalie MOREAU, Nadège DEFACHELLES à Sylvie DEROUETTE, Tony WASSELIN à Pierre DELLIAUX, Sophie ROUGEMONT à Sophie MONTIGNY, Jean-Luc WACQUET à Jean-René BRACQ, Jean-Marc BEN à Christine WASSELIN

Remplacement de Madame Brigitte BOURGUIGNON démissionnaire – installation du nouvel élu

Suite à la démission de Madame BOURGUIGNON en date du 3 Octobre 2018, Monsieur Eitel ETEKI, suivant de la liste « Ensemble, agir pour tous » est installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 Juin 2018

Adopté à l'unanimité.

M. DUTRIAUX ne prend pas part au vote et précise qu'il ne prendra part à aucun vote

FINANCES

1) **Budget Municipal – décision modificative N° 1**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de modifier les comptes budgétaires comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT			DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
IMPUTATION	MONTANT	LIBELLE	IMPUTATION	MONTANT	LIBELLE
2152-822 Chap.041	+ 5 014,51	Installation de voirie	2762-822 Chap. 041	+ 5 014,51	Créance sur transfert de droits à déduction de TVA

2) **Demande de renouvellement de la garantie d'emprunt accordée à Logis 62 suite au réaménagement de son prêt**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler sa garantie d'emprunt à Logis 62 pour un emprunt relatif au 8, rue Winston Churchill accordé en 1994, et pour un emprunt contracté en 2003 pour le lotissement rue des Goélands, des Mouettes, impasse des Grives réaménagés par le bailleur social.

3) Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 8 logements rue Pasteur par logis 62

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 771 697 € souscrit auprès de la caisse des Dépôts et Consignations, soit 154 339,40€ selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt N° 79665, constitué de 4 lignes de Prêt.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

4) Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 16 logements ZAC de la plaine du Canet par Logis 62

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accorde sa garantie d'emprunt à Logis 62 à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 610 886 € souscrit auprès de la caisse des Dépôts et Consignations, soit 322 177,20 € selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt N° 87226, constitué de 4 lignes de Prêt.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

5) Engagement et paiement des dépenses d'investissement durant la période précédant l'adoption du budget primitif 2019

Vu l'article L 1312-1 du CGCT, modifié par la loi n° 98-135 du 7 mars 1998, dans l'attente du vote du budget primitif 2019, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2019 dans la limite du quart des crédits d'investissement votés au budget primitif 2018, hors report et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

6) Prise en charge de deux transports pour les « Restos du Cœur »

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la demande de financement sollicitée par les « Restos du Cœur » pour deux transports de denrées alimentaires sur la base de 300 euros HT par transport.

(Mme Wasselin, en sa qualité de membre du Conseil d'administration de l'association, ne prend pas part au vote)

URBANISME

7) Cession de la voirie du Mont de Cappe à la Communauté de Communes de la Terre des deux Caps

Considérant le souhait de la CCT2C d'acquérir le chemin du Mont de Cappe représentant le principal accès à l'aire de covoiturage aménagée par la Communauté de Communes,

Considérant l'intérêt général d'un tel équipement,

Considérant l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide de céder à l'euro symbolique à la Communauté de Commune de la Terre des 2 Caps, le chemin du Mont de Cappe
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de cession, étant précisé que toutes charges relatives à cette cession seront supportées par l'acquéreur.

8) Transfert et incorporation dans le domaine public communal des voiries et espaces communs du lotissement de la Petite Couture rue Victor Hugo

Vu la demande présentée par la société BATINOR,

Vu la convention relative au transfert dans le domaine communal des équipements communs réalisés dans le cadre du projet « la petite Couture » joint au permis de construire en date du 20 Août 2012

Vu l'achèvement des travaux en date du 15 mars 2015

Le Conseil Municipal **à l'unanimité**

- Décide le transfert à la commune des parcelles AH 252 – AH 229 et AH 238, d'une superficie totale de 2179 m² et comportant une longueur de voirie de 216 m, et leur incorporation dans le domaine public communal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, frais notariés à la charge de BATINOR, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession.

9) Transfert et incorporation dans le domaine public communal des voiries et espaces communs de la cité du moulin

Vu la demande présentée par la société Foncifrance, aménageur de la cité du Moulin, de transfert à la commune des voiries et espaces communs du lotissement du Moulin, parcelles AD 491,492, 498,512,534,548,578,579,584,585, d'une superficie totale de 4 260 m², dont 305 m de voirie,

Vu la convention de transfert en date du 20 janvier 1988

Le Conseil Municipal, **à la majorité des voix** (7 abstentions du groupe « Ensemble, agir pour Tous »

- Décide le transfert des voiries, et espaces verts du lotissement du Moulin, afin de les incorporer dans le domaine public communal
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, frais notariés à charge de Foncifrance, ainsi que toutes pièces se rapportant à cette cession.

10) Rétrocession des voiries réseaux et espaces verts rue des Mouettes, rue des Goélands et impasse des Grives – précision sur la délibération du 17 mars 2018 relative la longueur de voirie

Afin que les services de l'Etat puissent tenir compte dans le calcul de la DGF de la longueur des voiries du lotissement soit 453 m, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'apporter cette indication à la délibération du 17 mars 2018, par laquelle il a accepté le transfert des voiries, réseaux et espaces verts du lotissement.

11) Elaboration du PLU Intercommunal – Emplacements réservés inscrits au plan réglementaire A relatif au territoire communal

Afin de sécuriser la procédure d'élaboration du PLU_i par la CCT2C, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, confirme le maintien des emplacements réservés inscrits au plan réglementaire A relatif à notre commune suivants :

- **Emplacement réservé 13.01 : Accès équipements collectifs et scolaires** : Le site concerné par l'ER est actuellement laissé à l'abandon. Le projet tient en l'aménagement d'une voie d'accès et à la création de places de stationnement, destinés aux équipements sportifs existants (terrain de football et salles de sports). Une acquisition de terrain par la Commune est nécessaire.
- **Emplacement réservé 13.02 : Stationnement** : Cet emplacement destiné à l'aménagement d'une petite aire de stationnement viendrait en complémentarité de la liaison douce à travers le vallon de Bouquinghen et permettrait ainsi le retournement des véhicules. Une acquisition de terrain par la Commune est nécessaire.
- **Emplacement réservé 13-03 : Chemin piétonnier** : cet emplacement est prévu dans le cadre d'un aménagement de liaison douce dans le vallon de Bouquinghen dans la continuité et dans

la complémentarité de l'emplacement réservé 13.02. Cet emplacement réservé a ainsi vocation de renforcer l'offre de liaisons douces sur le territoire, en cohérence avec les objectifs 2.1.6 et 2.6 du PADD du PLUi.

12) Composition et fonctionnement du Comité Technique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme

- Le nombre de représentants du personnel au sein du Comité Technique, soit 5 membres titulaires et 5 membres suppléants
- Le maintien du paritarisme numérique soit également 5 représentants titulaires et suppléants de la collectivité
- Le recueil par le comité technique de l'avis des représentants de la collectivité

13) Recrutement des animateurs des ALSH pour l'année 2019

Afin d'assurer l'organisation des ALSH 2019 et l'encadrement des enfants, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture des postes saisonniers suivants à temps complet pour l'année 2019 :

	ALSH		ESPACE ADOS		SEJOURS DE VACANCES		QPV	
	Animateur	Directeur	Animateur	Directeur	Animateur	Directeur	Animateurs	Directeurs
FEVRIER	16	1	5	1			2	1
AVRIL	20	1	6	1				
JUILLET	34	3	9	1	3	1	2	1
AOUT	28	3	8	1	3	1		
OCTOBRE	15	1	5	1			2	1
DECEMBRE	12	1	4	1				

14) Convention d'Adhésion à la médecine professionnelle et préventive

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la commune à la médecine professionnelle et préventive mise en œuvre par le CDG62, moyennant un droit d'entrée de 20 euros par agent, et un coût annuel de 100 euros par agent, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

ADMINISTRATION GENERALE

15) Remplacement de Madame BOURGUIGNON dans les commissions municipales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le remplacement de Madame BOURGUIGNON, dans les commissions « Affaires sociales et logement », « Jeunesse et sports » et « Politique de la ville » par Monsieur Eitel ETEKI

16) Désignation d'un nouveau représentant de la commune au Parc Naturel Régional

Suite à la démission de Madame BOURGUIGNON, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Serge ALEXANDRE comme représentant de la commune au Parc Naturel Régional.

17) Convention avec le Département pour l'utilisation des équipements sportifs n'appartenant pas au collège

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sous réserve qu'il en soit de même pour les établissements scolaires privés utilisant les installations sportives de la commune, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation des équipements sportifs n'appartenant pas au collège avec le Département du Pas-de Calais.

18) Affiliation au centre de remboursement de CESU

Afin de pouvoir encaisser les CESU pour le paiement des garderies périscolaires des enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, et des ALSH pour les enfants de moins de 6 ans, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de procéder à l'affiliation de la commune au CRCESU, et autorise Monsieur le Maire à signer le dossier d'affiliation.

19) Affiliation à l'Agence Nationale des Chèques Vacances

Afin de permettre le paiement des accueils de loisirs sans hébergement, des colonies de vacances ou des activités extrascolaires mis en œuvre par la collectivité, le Conseil Municipal **à l'unanimité**, accepte ce moyen de paiement et autorise M. le Maire à signer la convention avec l'ANCV.

20) Avenant n° 1 à la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la FDE du Pas-de-Calais

Afin de bénéficier du marché de géoréférencement des réseaux d'éclairage public mis en œuvre par la FDE62, il est nécessaire de réaliser un avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la FDE, réalisée le 6 juin 2013.

Ainsi, le Conseil Municipal **à l'unanimité**,

- Constate l'intérêt pour la commune de Marquise de bénéficier des nouvelles activités de la centrale d'achat dont elle est adhérente,
- Approuve les termes du modèle de convention d'adhésion à la centrale d'achat,
- Autoriser M. le Maire à signer avec la FDE62 un avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Fédération conforme au modèle transmis.
- Autoriser M. le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution des marchés publics ou accords-cadres conclus, au nom et pour le compte de la Commune de Marquise par la centrale d'achat de la FDE.

21) Dérogation au repos dominical

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide que les commerces de détail, alimentaires et non alimentaires, pourront déroger au repos dominical pour l'exercice de leur activité commerciale aux dates suivantes : 14 juillet, 3 novembre, 10 novembre, 22 décembre et 29 décembre 2019

EDUCATION JEUNESSE SPORT ET DEVELOPPEMENT LOCAL

22) Dénomination du Centre Socioculturel

Suite au sondage réalisé auprès de la population, le Conseil Municipal, **à la majorité des voix** (7 abstentions, groupe « Ensemble agir pour tous ») décide de dénommer le Centre Socioculturel : Centre Socioculturel Jean D'ORMESSON.

23) Convention d'adhésion au Centre de Ressources et d'Animation pour le Développement de la Solidarité Internationale

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Approuve l'adhésion au CDSI, moyennant une cotisation de 30 euros par an, pour développer le partenariat avec le centre socioculturel municipal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

24) Approbation du règlement intérieur du Conseil Participatif du Centre Socioculturel

Le Conseil Municipal, **à la majorité des voix**, (7 abstentions, groupe « ensemble, agir pour tous ») adopte le règlement intérieur du Conseil Participatif établi par ses membres.

25) Approbation du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires

Le Conseil Municipal, à la **majorité des voix** (7 abstentions, groupe « ensemble, agir pour tous ») adopte le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires

26) Approbation du règlement intérieur du fonctionnement de la restauration scolaire et des ALSH

Le Conseil Municipal à la majorité des voix (7 abstentions, groupe « ensemble agir pour tous ») adopte le règlement intérieur du fonctionnement de la restauration scolaire et des Alsh.

La séance est levée à 20 h 30

Marquise, le 19 novembre 2018

Le Maire
Bernard EVRARD